Richard ARMENANTE

Auditeur diplômé INHESJ (Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et de la justice , ministère de l'intérieur)
Ingénieur
Ancien Adjt Au Maire de Marseille(délégué à l'économie)
Dirigeant de Stés
Mandataire de Justice nommé par la cour d'appel
Doyen du conseil des sages journal TOP ALERTE

« La vérité ne peut se laisser enfermer ! »

Blog : http://injustice.blog.free.fr

SPMP Riviera Groupe

Juin 2006

LA REALITE FACE AUX RUMEURS

« Tant que l'on observe une huître de l'extérieur, l'on ne peut affirmer que c'est un caillou. »

La Direction des Services Fiscaux

Complot et crime organisé

Aux termes d'une vérification fiscale très contestable réalisé en 1996 ,sous la responsabilité de Guy MARIANI un escroc connu et ses complices, qui a aboutit à un redressement sur la TVA de 700 000Euros y compris les pénalités qui sont énormes(elles double la somme), Le fisc avec Guy MARIANI ont initié une procédure pénale pour fraude fiscale qui a aboutit après une relaxe en 1ere instance à une condamnation (douteuse et contesté par les droits de l'Homme) en appel par un Président Mr BIANCONI qui a commis une véritable forfaiture et un déni de justice pour me condamner, enfin !
Une procédure est en cours d'instruction devant la cour Européenne des droits de l'Homme depuis 2004.

Cette condamnation personnelle solidairement avec ma société la Holding SPMP et ses filiales MPMP Riviera, DAPI , avec Mme Martine ANGELI(Chef Comptable) et Mr Bruno STASSI (Directeur Général) aux termes d'un arrêt du 22 mars 2002 de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence signifié le 3 mars 2004.

Depuis, les services Fiscaux n'ont cessé de concentrer ses actions de recouvrement sur notre seul patrimoine alors que cette condamnation concernait des sociétés solvables qui ont été vendues cinq millions d'Euros sans le compte clients ni les stocks qui représentaient cinq millions d'Euros.

La Limitation des actions de recouvrement des Services Fiscaux sur notre seul patrimoine alors les Services Fiscaux disposaient d'autres moyens légaux de garantir leur préjudice dont je vais solliciter réparation.

Sur la responsabilité des Services Fiscaux dans le recouvrement de sa dette :

L'administration doit démontrer l'impossibilité de recouvrer les créances fiscales sur le patrimoine de la société avec laquelle le dirigeant social est solidairement tenu *(Cass.Com. 18 mai 1999 , pourvoi n°97-13733, receveur principal des impôts de DINAN)*
Il ressort que les Services Fiscaux disposent d'un gage sur les Marques de la SPMP. Les Services Fiscaux ne se sont jamais opposés à la vente des marques alors que cela était un moyen de récupérer leurs créances.

Par le truchement du recours précontentieux, auprès des Services Fiscaux, transmis le 13 décembre 2004 par mon avocat Maître Isabelle POITOUT, concernant la mise en demeure avant poursuites, j'informais Les Services Fiscaux que Maître Dominique RAFONI, liquidateur judiciaire de la SPMP détenait des fonds à hauteur de 122.000Euros. Or, Les Services Fiscaux ne se sont jamais manifestés auprès du mandataire judiciaire Maître Dominique RAFONI pour que cette somme leurs soit affectée, comme ils ne se sont jamais manifesté auprès de Maître Guy MARIANI Mandataire judiciaire du Groupe pour défendre les intérêt de l'ETAT.
Ils ne se sont jamais opposés à la liquidation de la Holding, alors que je les ai invité à le faire, ils n'ont jamais déposé une seule plainte alors que je leur ai proposé de le faire. De plus Maître PESSEGUIER, l'avocat du représentant des créanciers Maître Dominique RAFONI est aussi l'avocat d'un créancier le CEPME (comme par hasard a produit ses garanties aussi dans les filiales) et cet Avocat a réalisé la liquidation de la Holding, empêchant les liquidités des filiales de remonter dans la Holding spoliant ainsi l'état qui n'avait des garanties que dans la Holding. Les services Fiscaux ont été prévenus par mes courriers de ces manœuvres, ils n'ont rien fait. Dans les filiales il y a 4 millions d'€ en compte dont Maître Frédéric BOUET est l'administrateur Judiciaire. Maître Frédéric BOUET a demandé au tribunal de valider la répartition, les services Fiscaux ont été exclu et ils ont fait appel de cette décision l'appel sera jugé en septembre 2006.

Les Services Fiscaux ont été les complices de fait de Maître Guy MARIANI qui je rappelle a été condamné à 5ans de prisons fermes pour être diminué en appel à 28 mois par le fameux Président de la cour d'appel Mr BIANCONI.

Les Services Fiscaux semblent avoir écarter toutes les garanties légales pour se concentrer et ce depuis le début sur le patrimoine de Richard ARMENANTE.

Le fait que je sois toujours privilégié dans ce recouvrement alors que je n'ai eu de cesse de dénoncer les procédures qui permettaient de désintéresser Les Services Fiscaux dans la totalité, à savoir quatre millions d'Euros, est la source d'un préjudice moral et financier dont je sollicite maintenant réparation.
L'ETAT Français et ses Services Fiscaux n'ont pas respecter un droit fondamental de notre constitution et des droits de l'homme ; la France est régulièrement condamnée pour cela.

Sur le préjudice subit du fait de la concentration des poursuites à mon égard :

Ce harcèlement a pour conséquence un préjudice moral que j'évalue à **deux millions d'euros**. Il a généré des frais de dépenses de l'ordre de 250.000Euros. Pour ce qui concerne mon patrimoine, la saisie de mes biens personnels a généré un préjudice financier de un million d'Euros.

Je sollicite réparation de la somme globale à parfaire après expertise assortie d'intérêts à taux légal de la capitalisation desdits intérêts.

« Nous ne payons pas des impôts pour avoir une injustice de qualité »

ANNEXE 1

A noter : que j'ai reçu un AVIS A TIERS DETENTEUR des Services Fiscaux à ma grande surprise. En effet :

-Alors que mon Groupe SPMP Riviera a un crédit de TVA de 450.000€ (en jugement)

-Une procédure pour payer les Services Fiscaux est en cours je rappelle qu'il reste un solde de 4 millions d'€ en compte sur les filiales à affecter par le Tribunal au mois de septembre 2006 ?

-Qu'il reste un solde de +de 200.000€ en compte sur la Holding, dont les services Fiscaux n'ont jamais à ma connaissance réclamé malgré notre insistance ?

- Que la Direction Générale des Impôts avait des garanties sur les Marques Leaders « RIVIERA et MPMP », celle-ci ne s'est pas opposée aux inscriptions de cession ou de radiation inscrites au regard des marques enregistrées. ??

- Une enquête est en cours par le Ministère de la Justice,

- J'ai déposé plainte comme vous le savez le 5 mai 2006,

- Les détournements sont énormes de l'ordre de 130 millions de francs, le dossier qualifié d'explosif

- La cour Européenne des Droits de l'Homme a été saisie sur le non respect de la loi,

- J'ai le témoignage manuscrit du Directeur Départemental du Trésor Brigitte SLAWIK, prouvant soit un dysfonctionnement judiciaire de la justice qui n'a pas respecté la loi en n'entendant pas à la barre un témoin capital ou une complicité d'un Magistrat qui n'a pas respecté la loi qui oblige d'écouter un témoin .

Les Services Fiscaux s'acharnent encore sur moi au lieu de faire des efforts pour se faire payer la totalité de la dette qui comprend celle qui m'est reproché, à tort (ci-joint documents). Je n'ai aucune fortune cachée, ni les moyens de payer cette somme et ce n'est pas mes revenus d'invalidité (suite à un grave accident, huit interventions chirurgicales, Une maladie nosocomiale, des ablations diverses organes, pour rappel) de 1000€/mois qui vont pouvoir apporter une solution aux services Fiscaux. **De plus j'ai une surveillance médicale et un suivi médical important, avec une prise de médicaments journalier, à vie, renouvelable tous les mois, et ce blocage financier m'occasionne des difficultés qui seront grave de conséquences.**

Je me devais de dénoncer cette manœuvre qui tente de m'affaiblir un peu plus. Les services fiscaux devraient plutôt se porter partie civile dans la plainte comme à plusieurs reprises je le leur ai demandé, notre beau pays démocratique la France serait honoré de se mettre aux cotés de la justice.

Je vous rassure, les Hommes les plus adroit, ne viennent pas à bout de m'assujettir, car je ne veux que la justice et être libre.